



## Attractivité du territoire, quels leviers d'action pour le Département des Bouches-du-Rhône ?

Commission Aménagement, Attractivité, Cadre de Vie du Conseil de Provence

Rapporteurs : Sylvie Plunian et Valérie Carbonne

Rédacteurs :

- Conseil de Provence : **Sylvie Plunian, Valérie Carbonne, Serge Lerda**
- Délégation du Conseil de Provence : **Victoria Lemettre**

Membres de la Commission :

Dominique ABADIE, Pierre ALLARY, Charlie BARLA, Georges BERAUD, Valérie CARBONNE, Michel CORDIER, Rémi COSTANTINO, Maxime DUCOULOMBIER, André DURBEC, Patrick FANCELLO, Gregorio FUSCHILLO, Jean-Pierre GAUDIN, Serge LERDA, Roger MONGEREAU, Nicolas MURISASCO, Caroline OROFINO, Jacky PELISSIER, Sylvie PLUNIAN, Jean ROATTA, Jean-Paul ROCH, Frédéric BOSSARD, Eric BRASSARD, Jean-Pierre GROSSO, Pierre HOCQUET, Patrick SIRI, Fathia TIR, Clarisse BAINVEL, Eric BERTON, Sandrine BORDIN, Michel BOUBILA, Mustapha BOUHAYATI, Béatrice CHABANNES, Vincent COLONNA D'ISTRIA, Gilles COLLOMB, Frédéric DAGNET, Hervé ESTAMPES, Valérie FEDELE, Nathalie FENOUIL, Pascal FRIQUET, Vincent GAY, Stéphane GHIO, Robin HAMADI, Bruno HUSS, Aude LANTENOIS, Christine LA ROCCA, Hervé MARTEL, Pierre MAZELLA, Daniel NAHON, Roland RIZOULIERES, Tony SESSINE, Thomas TAGNATI, Marc VENAUT, Philippe YZOMBARD





## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| PROPOS INTRODUCTIFS.....   | 4  |
| ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....  | 5  |
| • Portrait des Bouches-du-Rhône.....   | 5  |
| • Forces et marges de progression du territoire .....  | 8  |
| Atouts du territoire départemental .....   | 8  |
| Quelques marges de progression identifiées.....  | 10 |
| LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE .....  | 13 |
| • Compétences du Département (cadre juridique général) .....   | 13 |
| • Exemples d'actions mises en œuvre par la collectivité en matière d'attractivité.....                           | 14 |
| • Quels leviers d'action pour le Département des Bouches-du-Rhône en faveur de l'attractivité du territoire ? .. | 16 |



## PROPOS INTRODUCTIFS

*« L'attractivité d'un territoire est généralement assimilée à la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production et/ou la population. Nous définirons cette attractivité, comme la capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation (temporaire ou durable) pour tout ou partie de ses activités ; cette attractivité est une attractivité perçue qui n'implique que des personnes physiques, des individus, des ménages ou des équipes, par exemple des équipes dirigeantes d'une entreprise ou d'une administration publique »<sup>1</sup>.*

L'attractivité n'est pas un but en soi, elle est une stratégie visant à faire rayonner un territoire au-delà de ses frontières, stimuler son activité économique et ainsi impacter le niveau de développement humain<sup>2</sup> local.

Elle peut s'apprécier en termes quantitatifs (ex : flux touristiques, solde migratoire...) mais également en termes qualitatifs, selon que l'on s'intéresse à différentes catégories d'acteurs attirés (ménages, investisseurs) ou encore à la durée de présence sur le territoire. Elle repose donc sur des déterminants variables dont les évolutions emportent des conséquences, potentiellement importantes quantitativement comme qualitativement.

Ainsi, la connaissance du territoire, ses caractéristiques, ses forces et faiblesses en matière d'attractivité, permet d'identifier des leviers d'actions et constitue donc un outil central pour les acteurs publics qui sont, ainsi, en mesure d'orienter leur stratégie d'action globale et de décliner des politiques publiques adaptées.

---

<sup>1</sup> J.Poirot, H. Gérardin, *L'attractivité du territoire : un concept multidimensionnel*, De Boeck Supérieur | Mondes en développement, 2010/1 n°149

<sup>2</sup> Le développement humain, au sens du PNUD, s'évalue au regard de des conditions de vie à venir des individus sur les plans de l'accès à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, etc. et, plus généralement, à l'autonomie.

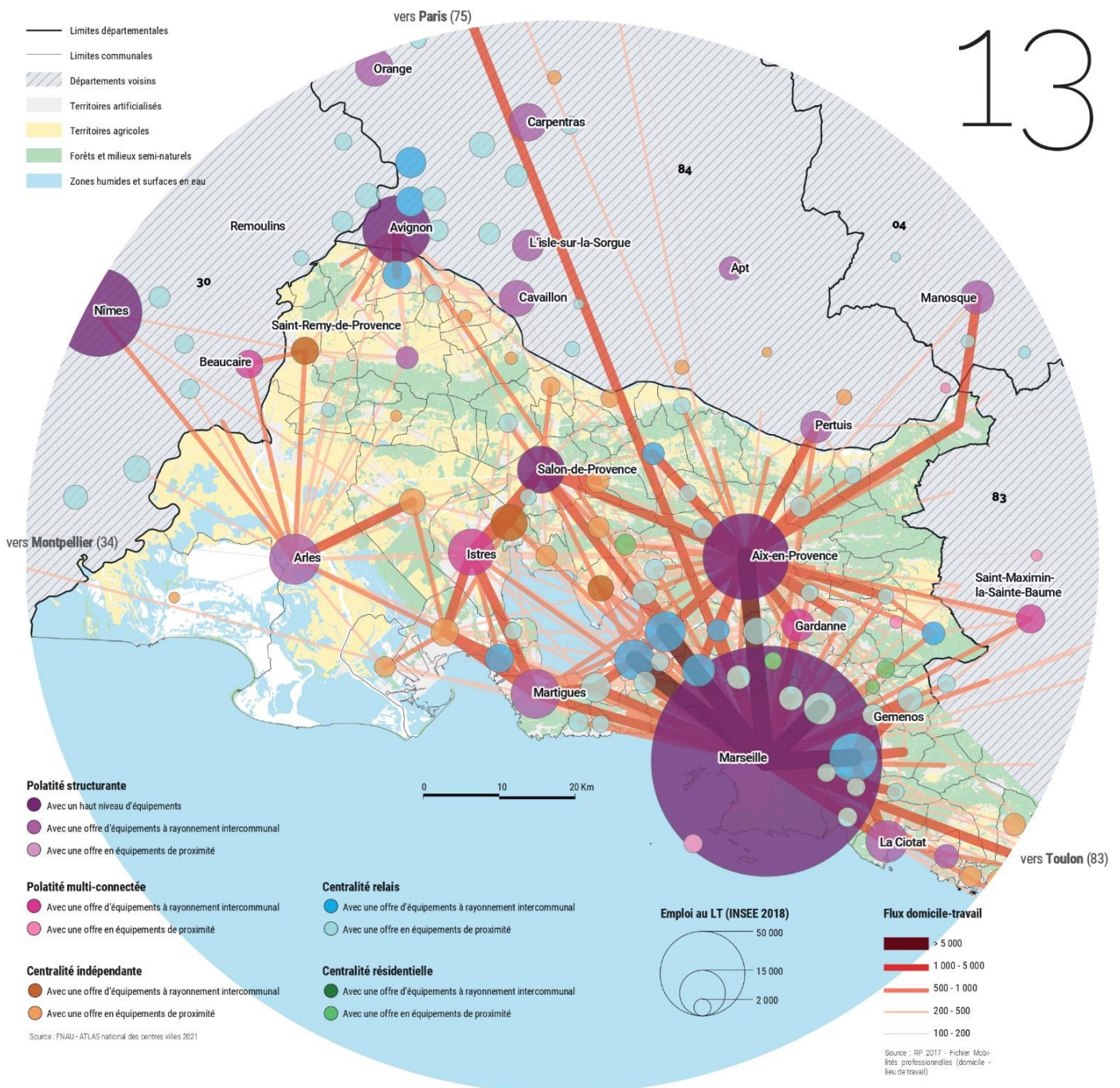


## ELEMENTS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A partir, notamment, du diagnostic territorial établi par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance, il est possible d'identifier un certain nombre d'atouts et de marges de progression pour notre territoire et, plus généralement, de retirer un certain nombre d'enseignements fondamentaux pour la définition d'une stratégie d'attractivité pertinente.

### ➤ Portrait des Bouches-du-Rhône

**NB :** carte et infographies réalisées par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix, membre du Conseil de Provence (document joint en annexe en format A3) – Contribution de Serge Lerda



# 13 Le département des Bouches-du-Rhône

DOCUMENT DE TRAVAIL 07/06

Ce poster réalisé par l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance (AUPA) est une déclinaison locale de démarches nationales portées par Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (Métroscope, Observ'Agglo, Atlas National des Centres-villes...).

Sur la base d'une vingtaine d'indicateurs clés regroupés en sept grandes thématiques, il présente les dynamiques récentes à l'œuvre dans le département des Bouches-du-Rhône dans une logique comparative. Il nous est en effet apparu utile de mettre en perspective les évolutions observées localement avec un panel de 20 départements comparables en termes de poids démographique et d'emploi.

### Population

**2 034 000 habitants** (INSEE RP 2018)  
**1 840 habitants / km<sup>2</sup>** d'espaces urbanisés (PLU/SDP 2017, OCCIOLO, CN GIC 2019)  
**18,3%** de taux de pauvreté au seuil 60% dont : **27,4%** pour les moins de 30 ans (PLU/SDP 2019)  
**909 000 ménages** dont : **37%** de personnes seules (INSEE RP 2018)

### Emploi

**3 000 agriculteurs** soit 0,4% des actifs du département  
**57 000 artisans, commerçants et chefs d'entreprises** soit 6% des actifs du département  
**150 000 cadres et professions intellectuelles supérieures** soit 18% des actifs du département  
**236 000 professions intermédiaires** soit 26% des actifs du département  
**262 000 employés** soit 29% des actifs du département  
**156 000 ouvriers** soit 18% des actifs du département (INSEE RP 2018)

### Logement

**387 000 maisons** soit 37% des logements du département  
**638 000 appartements** soit 62% des logements du département  
**47 000 résidences secondaires** soit 5% des logements du département  
**78 000 logements vacants** soit 8% des logements du département (INSEE RP 2018)

### Loisirs

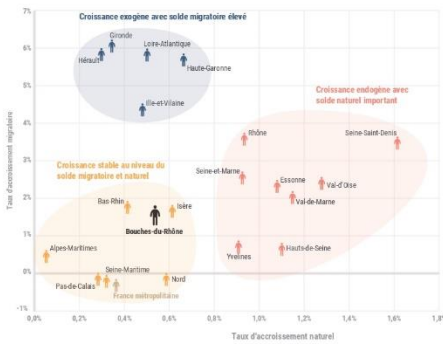
**1 395 000 visites** dans des musées en 2019 (Féquentation des musées de France - data.culture.gouv.fr)  
**124 festivals** organisés en 2019 (Ministère de la Culture 2019)  
**23 200 restaurants** et **3 400 bars** (SIRAFIC 2020)

### Environnement

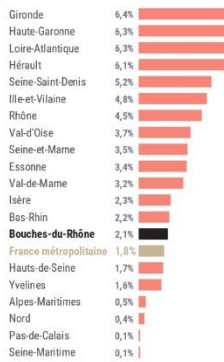
**142 000 ha d'espaces agricoles** soit 28% de la surface du département  
**187 000 ha d'espaces naturels** soit 37% de la surface du département (OCCIOLO, CN GIC, SIRAFIC 2018)

## Attirer

La croissance démographique entre 2013 et 2018



Taux de croissance démographique entre 2013 et 2018



Entre 2013 et 2018, le département 13 a gagné plus de **45 000 habitants** supplémentaires.

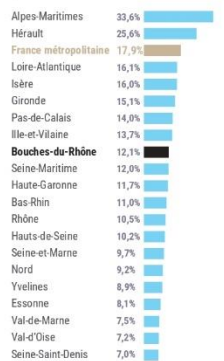
Profil socio-démographique de la population | Profil des nouveaux arrivants | Profil des habitants qui quittent le territoire

## Habiter, se loger

Ratio nombre de logements autorisés pour 1.000 logements existants



Taux de logements inoccupés de manière temporaire ou permanente

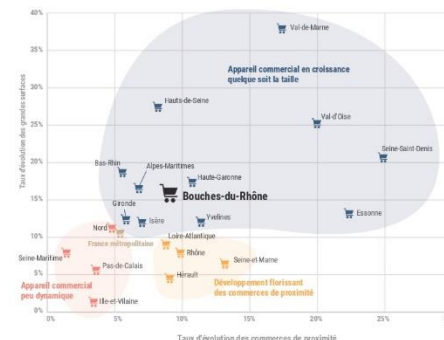


Entre 2017 et 2021, en moyenne, chaque année **8 700 logements** ont été autorisés sur le département 13.

Profil des logements : Nb de m<sup>2</sup> habités | Part des logements sous-occupés et sur-occupés | Part des résidences principales occupées par +65 ans | Profil des propriétaires des résidences secondaires | Part des logements récents

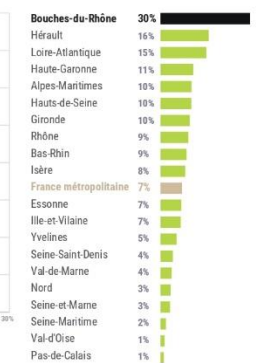
## Consommer

Évolution des commerces de proximité et des grandes surfaces



En 2018, plus de **40 000 ha de surfaces agricoles** du département 05 sont déjà en bio ou en cours de conversion.

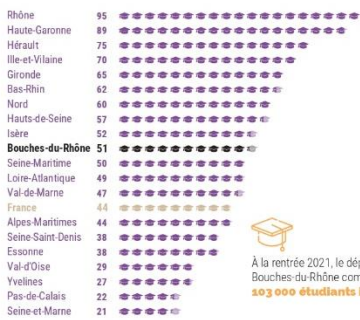
La part du BIO dans la production agricole



Profil des circuits courts : Réseau de distribution locale, offre en bio | Densité de marchés | Analyse de la « ville du quart d'heure », à savoir la localisation des pôles de commerces et services de proximité et la proportion de personnes vivant à moins de 15 minutes : Offre commerciale de

## Étudier, innover

**Ratio nombre d'étudiants pour 1.000 habitants**  
(MISE À JOUR 2021, INSEE RP 2019)

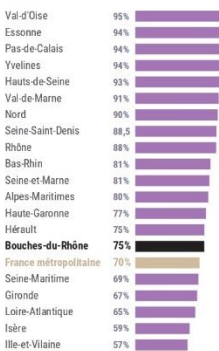


À la rentrée 2021, le département des Bouches-du-Rhône compte environ **303 000 étudiants inscrits**.

Pour aller plus loin :

Offre de formation professionnelle : licence pro / cfa / cap/bep / lts / mt. Nombre de brevets déposés (lieux-jeux et espaces de coworking)

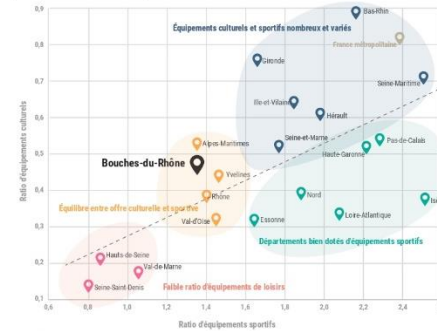
**Taux de couverture en bâtiments recordables à la fibre optique**  
(ARCEP 4 TRIMESTRE 2021)



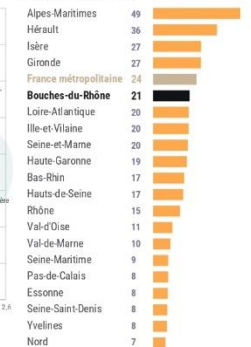
## Visiter, se divertir

plus de 300 m²

**Densité d'équipements pour 1.000 km²**  
(EPRE 2020, MINISTÈRE DE LA CULTURE 2020)



**Ratio lits touristiques pour 1.000 habitants**  
(INSEE 2020, INSEE RP 2018)

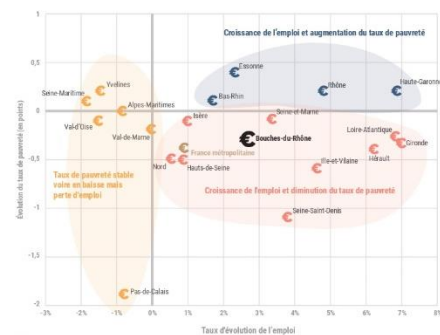


En 2020, la capacité d'accueil du département 13 est de **42 000 lits touristiques** (hôtels, campings, résidences touristiques, auberges de jeunesse...)

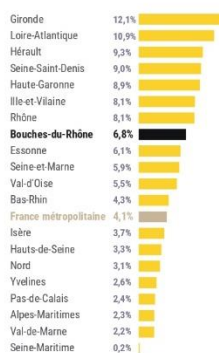
Pour aller plus loin : Densité d'espaces verts par habitant (m²) dans les espaces urbains et dans les parcs urbains. Part de la population proche de la nature (parcs, forêts...)

## Travailler

**Croissance de l'emploi et évolution de la pauvreté**  
(PAUVRETTÉ F1(2015-2019), EMPLOI, SEZ 2019, 2018)



**Taux d'évolution de l'emploi salarié privé**  
(ACSSED 2015 ET 2020)



Entre 2015 et 2020, le département 13 a gagné plus de **40 000 emplois** salariés privés.

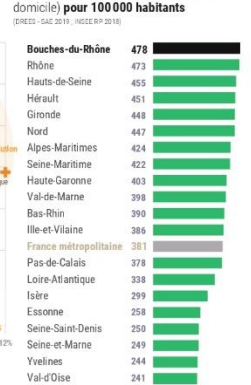
Pour aller plus loin : Les filières stratégiques, les emplois essentiels (cabinets, livraisons, aides soignants, agriculteurs...). Part des emplois télé-travaillables

## Se soigner

**Présence et évolution des médecins généralistes et spécialistes par territoire**  
(ISEE 2010-2020, INSEE RP 2019)



**Lits et places publics et privés en court séjour hospitalier (y.c hospitalisation à domicile) pour 100 000 habitants**  
(CHRED - SAE 2019, INSEE RP 2018)



Pour aller plus loin : Nombre de lits en EHPAD et résidences seniors / Age des malades

## ➤ Forces et marges de progression du territoire

### Atouts du territoire départemental

#### ➤ Une grande richesse environnementale :

- Les Bouches-du-Rhône sont un territoire dont 50% de la surface est en zone verte, qui comprend 850 km<sup>2</sup> de réserves et parcs naturels (3 parcs naturels régionaux et 1 parc national, 1 grand site, 1 parc marin), 100.000 hectares d'espaces boisés, et 280 km de côte sur la Méditerranée ; il compte ainsi une grande variété de sites naturels remarquables dont de nombreux massifs montagneux (Calanques, Sainte-Victoire, Sainte-Baume, etc.) et offre une biodiversité terrestre, marine et lacustre particulièrement riche ;
- Le Département est également privilégié en matière de ressource en eau avec son littoral Méditerranéen et l'Etang de Berre ou encore ses 1 500 km de réseau hydrographique (Rhône, Durance, Verdon, Arc, Touloubre, Huveaune...), ses zones humides remarquables (Camargue), étangs (Aulnes, Entressen, étangs d'Istres et de Fos...), ses barrages et leurs retenues (Bimont, Zola Mallemort...), etc.
- Il jouit enfin d'un climat très prisé avec notamment le taux d'ensoleillement annuel le plus élevé de France ;

#### ➤ Un positionnement géographique hautement stratégique sur les rives de la Méditerranée, à la croisée de trois continents et qui lui permet d'être à la fois un hub économique (Hub Africa, The Box CMA-CGM, Programme HOMERe...), un lieu de transferts de savoirs universitaires et en matière de R&D (AMU avec ses masters DPI dont le programme Erasmus mundus, dispositif ThetyS,... ; Institut de Recherche et Développement (IRD) ;...), un lieu de mixité et d'échanges culturels (Mucem, Tables Rondes de l'Arbois...) mais également un espace transitionnel vers l'Afrique et ses multiples potentiels.

#### ➤ Une bonne dynamique économique des secteurs d'activité à haute valeur ajoutée / haute intensité de savoir :

- Avec notamment le GPMM, premier port de France industriel et commercial et qui cherche à se positionner parmi les leaders de l'innovation et la transition écologiques, ou encore la CMA-CGM, 3<sup>ème</sup> armateur mondial, le Département apparaît comme une porte d'entrée naturelle du Sud de l'Europe pour les activités industrielles et commerciales mondiales mais également comme une ouverture naturelle sur l'Afrique.
- Le Département abrite également des sociétés de pointe dans les secteurs du numérique (ST MicroElectronics, Jaguar Networks, Gemalto,...) ou de l'aéronautique (Airbus Helicopter) ainsi que de nombreuses « pépites » au sein de la French Tech Aix-Marseille ou de la Technopole de l'Arbois ;
- Plus généralement, sur le plan de l'emploi qualifié, les actifs présents sur le territoire occupent pour près de 10 % des fonctions de « *cadre et professions intellectuelles supérieures* » (cf. [Observatoire des Territoire/INSEE](#)), ce qui classe les Bouches-du-Rhône en 14<sup>ème</sup> position des Départements français ;
- Enfin, la répartition des fonctions métropolitaines sur le territoire laisse penser que son caractère polycentrique pourrait constituer une clé d'analyse pour dans la définition d'une stratégie d'attractivité en matière d'emploi (cf. [Analyse INSEE](#)) ;

#### ➤ Un secteur de l'artisanat de haute-qualité permettant de faire vivre et rayonner des savoirs-faire traditionnels locaux (huilerie, savonnerie, santonnerie, gastronomie provençale)

#### ➤ Un secteur touristique parmi les plus dynamiques de France avec, chaque année, quelques 8 millions de touristes accueillis, près de 30.000 emplois recensés dans le secteur et environ 3 milliards d'euros de dépenses enregistrées.

#### ➤ Un territoire figurant parmi les leaders de la gastronomie française (20 restaurants étoilés et plus de 300 labellisés), avec une agriculture à haute valeur identitaire et qualitative (30% de production agricole bio ; 35 produits sous signes officiels de qualité dont 21 viticoles et 14 agricoles ; nombreuses spécialités locales...) et 2 marchés d'Intérêts nationaux (Chateaufort, Les Arnavaux) dont le 2<sup>ème</sup> de France derrière Rungis ;



- **Un secteur de la santé reconnu pour son excellence** tant pour la présence de praticiens de grands renoms que de pôles de soin et de recherche d'excellente (notamment secteur de l'immunologie, maladies infectieuses et tropicales, cancérologie, microbiologie clinique, maladies rares et orphelines, pédiatrie et médecine néonatale, de chirurgie cardiaque, neurochirurgie et neurosciences) ; par ailleurs, si l'on observe des indicateurs traditionnels tels que le taux de médecin généralistes installés sur le territoire ou encore le niveau d'équipements de soin, le Département se situe en bonne position par rapport aux autres Départements (cf. Portrait AUPA).
  
- **En termes de R&D et d'enseignement supérieur, notre territoire présente de nombreux atouts** avec :
  - son Université, Aix-Marseille Université, ses 5 campus, 80.000 étudiants, 12 écoles doctorales, 10 laboratoires d'excellence, sa présence dans le haut de 3 classements parmi les plus réputés du monde (Shangai, QS et Time Higher Education) ;
  - ses nombreuses grandes écoles de renom (Centrale Marseille, IEP d'Aix-en-Provence, Arts et Métiers Paritec, Ecole des MIN, ENS Architecture, Ecole des officiers de l'Armée de l'Air, ENS Maritime, Kedge BUisness School, ENS Officiers des Sapeurs-Pompiers...) ;
  - ses établissements d'études et/ou recherche (CRNS, IRD, INSERM, ADEME, CEA Cadarache, IFREMER, ...) ;En 2024, le Département accueillera également la Cité Scolaire Internationale Jacques Chirac au cœur de l'un des quartiers d'affaires majeurs de Marseille.
  
- **En matière d'innovation et d'expérimentation, le Département est un territoire phare** avec :
  - De nombreux dispositifs ayant connu un écho au niveau national : Coco Velten, Le Cloître, L'Épopée Village...
  - Des dispositifs expérimentaux destinées à être essaimées à travers la France : Territoire Numérique Educatifs et les Ecoles du Futur ; le Service Public d'Insertion et d'Emploi ; Centres de ressource Autisme ;...
  
- **Le Département présente des infrastructures culturelles et sportives de grande envergure** et permettant d'accueillir de grands événements (Stade Vélodrome, Grand Théâtre d'Aix-en-Provence, Carrières de Lumières, Rencontres Internationales de la Photo, Festival international de Piano de la Roque d'Anthéron, Mars en Baroque etc.) ; il abrite également des sites à forte valeur historique ou symbolique (Grotte Cosquer, Basilique Notre-Dame de la Garde, Amphithéâtre d'Arles classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.) ; ses espaces naturels sont également propice pour des activités sportives et de loisir de pleine nature (randonnée pédestre, cyclo ou équestre, VTT, escalade, plongée, voile, etc.).

Par ailleurs, si les statistiques de l'[ANCT](#) classent le Département parmi les moins pourvus en termes d'équipement sportifs et culturels ou encore de licenciés sportifs, on observe que le territoire est extrêmement riches en matière d'évènements, du niveau micro-local (événements de quartiers) au niveau départemental (courses solidaires, fêtes traditionnelles, provençales, médiévales...)

- **Image et symbolique :**
  - Un territoire bénéficiant de l'imaginaire positif renvoyées par la symboliques de « *la Provence* », et tout ce qu'elle inspire de valeurs, d'authenticité, de dépaysement ou encore de promesses expérientielles mais également de ses usages « *populaires* » réhabilités (notamment grâce à la dynamique exceptionnelle de l'innovation sociale sur le territoire) ;
  - Un territoire bâti autour de la « *plus vieille ville de France* », riche de son histoire et de ses mythes et légendes ;
  - Un territoire reposant sur la complémentarité de ses trois pôles géographiques aux identités fortes et contrastées, dans leurs paysages comme dans leurs écosystèmes : Marseille, la ville-capitale ; la Camargue et ses espaces sauvages ; la Provence des petits villages ;
  - Un territoire pouvant encore s'appuyer sur les retentissements positifs de l'année « *2013, Marseille Capitale de la Culture* » mais également de l'évènement « *MPG 2019* » (Marseille Capitale de la Gastronomie) ;
  - Un territoire bénéficiant d'acteurs de grande renommée tels que l'Olympique de Marseille ou la Patrouille de France qui lui permettent d'être connu à travers le monde entier.

## Quelques marges de progression identifiées

- **En matière de transport** : malgré les nombreux efforts réalisés ou en cours, le territoire est connu pour le manque de lisibilité et de congruence de l'offre de transports, une circulation et un stationnement urbains fastidieux, un accès à la ruralité difficile en transports en commun, un manque de profondeur de l'offre en matière de report modal, *etc.* Ces difficultés constituent l'un des freins principaux à l'attractivité, par exemple pour la main d'œuvre moins qualifiée (ex : secteurs agricole) qui ne peut accéder dans des conditions raisonnables aux potentiels lieux de travail, ou encore en main d'œuvre hautement qualifiée dans des plus grandes villes (Marseille ou Aix-en-Provence) qui souhaiteraient bénéficier des prestations offertes par des petites communes situées en zones périurbaines.
- **Préconisation : Améliorer la lisibilité et l'accès à l'offre de transports (cf. notamment solutions proposées par la Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie dans le cadre du rapport [Mobilités, accompagner le changement](#), chapitre 2. Préconisations, D. Garantir l'accès à la mobilité pour tous) ;**
- **Concernant le logement** : le territoire présente un taux d'occupation des logements relativement élevé (cf. Portrait du Département AUPA, *supra*) ; cela dit, et particulièrement au sein de la ville-centre, l'accès à l'habitat locatif s'avère extrêmement complexe (parcs privé et public) en raison de l'indisponibilité de logements habitables ; la problématique de la vétusté des immeubles est également une réalité. Au-delà des zones urbaines, l'habitat en ruralité pose également problème : comme pour les problématiques de mobilité, la pénurie de logements constitue un des facteurs explicatifs de la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs.
- **Préconisations :**
  - **Imaginer des solutions de logements alternatives (hébergement chez l'habitant, solutions de logement modulaires,...) pour accueillir de la main d'œuvre sur les sites agricoles ou industriels ;**
  - **Envisager la technique de surélévation d'immeubles pour la construction de logements sociaux ;**
- **Concernant le foncier sur le territoire** : l'enjeu du foncier sur le territoire constitue un véritable problème, d'une part pour sa rareté et corrélativement son extrême cherté et, d'autre part, en raison des contraintes légales entourant sa gestion (SAFER, objectif ZAN...) ; cela constitue un frein majeur au développement de certaines activités économiques (notamment industrielles et agricoles) mais également vis-à-vis des enjeux du logement.
- **Préconisations :**
  - **Veiller à limiter plus nettement l'étalement urbain, pas seulement en densifiant les centres-villes qui ont « des dents creuses » mais aussi en intervenant sur les friches industrielles et urbaines, les espaces délaissés et les périphéries proches, là où il faut notamment prendre des mesures pour limiter les attentes spéculatives de certains propriétaires. Des outils d'intervention foncière publique sont à disposition et trop peu utilisés. Il faut que le Département les valorise et les promeuve auprès des communes, en relation avec la Région (politique multi-niveaux)...**
  - **Exploiter mieux et davantage les friches rurales et urbaines du territoire ; s'inspirer au maximum des principes de l'urbanisme circulaire et des innovations urbanistiques (surélévation des bâtiments) ; s'appuyer sur le foncier public ou solliciter les grands groupes pour contribuer à la mise à disposition d'espaces pour l'hébergement - temporaire ou permanent - des entreprises naissantes ou des initiatives innovantes (voir notamment la contribution *Le territoire des Bouches-du-Rhône face à l'enjeu environnemental* de la Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie, octobre 2022)...**
- **Concernant le sentiment de sécurité** : si le Département des Bouches-du-Rhône présente effectivement des taux de délinquance parmi les plus élevés de France (cf. Rapport du Conseil de Provence « *Politique de prévention de la délinquance dans les Bouches-du-Rhône : Comprendre pour Agir* »), il existe également un fort sentiment d'insécurité également lié à d'autres facteurs tels que les nombreux actes d'incivilité, un environnement urbain très dégradé dans certaines zones ou encore une image médiatique désastreuse.

➤ **Préconisations :**

- Contribuer à la requalification des quartiers dégradés par l'investissement (rénovation de l'habitat, installation d'espaces verts et/ou collectifs, développement lorsque cela est possible de la préemption sur les bâtis à vendre...) mais également des actions du quotidien (en systématisant par exemple le nettoyage des graffitis, le remplacement des vitres brisées...); pour ce faire, s'appuyer sur des dispositifs tels que chantiers d'insertion, services civiques, travail d'intérêt général...
- Imaginer une campagne de type « *Fier de mon quartier* » afin de fédérer, responsabiliser et d'associer les habitants à la réhabilitation de leurs quartiers.

➤ **Concernant l'environnement :** malgré sa très grande richesse, le territoire départemental montre des vulnérabilités très fortes, voire des dégradations d'ores-et-déjà observables ; en raison du réchauffement climatique et des fortes sécheresses, les sols sont de moins en moins perméables et de plus en plus sujets aux crues, la contribution des eaux de pluie aux stocks d'eaux souterraines s'amenuise avec une évaporation des eaux de pluie de plus en plus forte ; les épisodes de gel précoce impactent lourdement les productions agricoles, etc. A ceci vient s'ajouter les dommages liés à l'artificialisation des sols qui demeure en augmentation sur le territoire.

➤ **Préconisation(s) :** voir notamment la contribution *Le territoire des Bouches-du-Rhône face à l'enjeu environnemental* (octobre 2022) et rapport *Réinventer l'Agriculture, plan pour une agriculture soutenable en Provence de la Commission Aménagement Attractivité Cadre de Vie* (novembre 2020)

➤ **En matière de culture, sports et loisirs :** bien que le territoire propose de nombreux grands évènements (cf. *supra*), nombre d'entre eux s'adressent à des publics plus avertis ; à ce titre, le territoire manque de grands évènements à portée internationale, permettant de mettre à l'honneur ses atouts et de réunir (à l'instar de ce qui s'est produit en 2013, avec Marseille Capitale de la Culture) tous les pans de la population.

Par ailleurs, on relève que de nombreux dispositifs mis à disposition des populations du Département sont peu exploités (au-delà des initiatives scolaires et des publics plus « *avertis* » ; il en va ainsi de la gratuité des musées, des abonnements à très faibles coûts au FRAC ou aux bibliothèques locales...)

➤ **Préconisations :**

- Organiser des événements de type festivals mettant à l'honneur les Arts de la rue et du cirque, les Arts numériques, les Paysages ruraux et urbains de Provence (ex : version optimisée du projet GR2013), les Savoir-faire et l'artisanat de Provence (ex : étendre l'initiative MPG 2019) ou encore l'Histoire singulière du Territoire ;
- Créer un livret des activités de culture, sport et loisirs en Provence permettant de recenser les multiples dispositifs accessibles et les informations pratiques utiles.

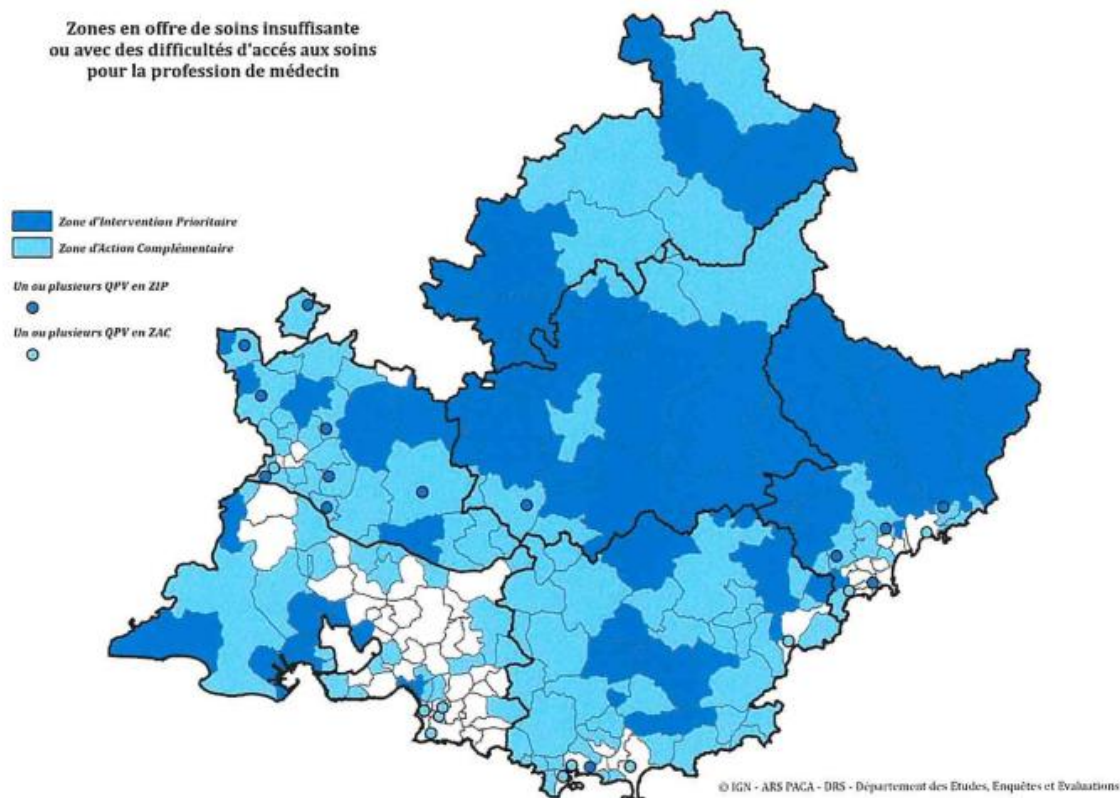
➤ **En matière de R&D et d'enseignement supérieur :**

- Bien que disposant de nombreuses structures d'enseignement supérieur à rayonnement international, il existe des manques sur le territoire qui ne dispose pas, notamment, d'école d'ingénieurs formant aux filières du développement durable ;
- Bien que disposant d'infrastructures d'envergure et d'un nombre d'étudiants très élevé, comparativement aux autres Département, le taux d'étudiants (pour 1000 habitant) demeure moyen et bien en-deçà d'autres Départements disposant de pôles universitaire d'envergure similaires (Rhône, Hérault...) (cf. Analyse AUPA) ; par ailleurs, en 2018, 17,4 % des jeunes bucco-rhodaniens âgés de 15 à 24 ans n'étaient ni scolarisés ni en emploi.

➤ **Préconisation :** favoriser l'installation des grandes écoles, essentiellement d'enseignement supérieur, manquant à notre territoire, liées notamment à l'enseignement des arts, des nouvelles compétences du numérique (IA, métavers...), du développement durable... ainsi que d'autres établissements d'enseignement primaire et secondaire internationaux.

- **En matière d'accès aux services publics**, plusieurs secteurs souffrent de manque de moyens matériels et/ou humains, et/ou d'infrastructures ; on peut citer notamment :

- Le secteur de la santé qui, malgré une grande qualité de service, souffre d'importantes difficultés :
  - Par exemple en matière d'accès géographique aux soins, avec encore 11 zones d'intervention prioritaires identifiées et près de 230.000 habitants concernés (dont près de 93.000 rien qu'à Marseille) (cf carte *infra*) ;
  - Ou encore liées à la profondeur de l'offre hospitalière, qui se traduit notamment par des services d'urgences engorgés ou encore une pénurie inquiétante de personnels soignants (notamment aides-soignants et infirmiers, [DARES](#)) ;



- Il en va de même pour l'offre d'accueil petite enfance où, malgré la vigilance du Département en termes de normes et de qualité de l'accueil, l'offre est trop peu profonde par rapport aux besoins (avec un taux de couverture de 47 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit le 8<sup>ème</sup> taux le plus faible de France) et un manque important de personnel qualifié ([DARES](#)) ;

- **Préconisation :**

- **Se doter d'incitations plus vigoureuses au maintien, voire au développement de services collectifs, afin de maintenir ou d'attirer des populations. Il s'agit par exemple des maisons médicales, ou des pôles de services multiples de proximité, liés aux courses quotidiennes (épiceries, cafés, etc). Des communes ont lancé ici ou là des initiatives ponctuelles. Il convient de les accompagner mieux financièrement et de créer un véritable cadre général incitatif à l'échelle du Département.**

- Enfin, plus généralement, **l'image globale du territoire** est affectée par des perceptions relativement négatives liées à une qualité de l'accueil, des services et des équipements, jugée insuffisante, une relative cherté des prestations et un rapport qualité-prix optimisable, une gestion des déchets qui demeure très critiquée, outre le sentiment d'insécurité et la pollution ambiante.



## LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

### ➤ Compétences du Département (cadre juridique général)

[Extrait de Y.Delaire, B.Achard, *Comment développer l'attractivité d'un territoire ? Définition et identification de l'attractivité*, CMS Francis Lefebvre, 24/12/2019]

Dans un contexte de concurrence interterritoriale croissant, les Départements - tout comme les autres collectivités et EPCI - doivent être en mesure de se montrer attractifs. Or, depuis les lois de réformes territoriales de 2014 et 2015 et la suppression de la clause générale de compétence, les départements ont vu leur échapper l'un des leviers majeurs d'attractivité, à savoir la compétence en matière développement économique, au profit des régions et des métropoles.

Cela dit - et bien que parfois mentionnée dans les dispositions relatives aux compétences des collectivités territoriales, l'attractivité ne fait l'objet d'aucune définition légale. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose simplement, dans son article L.4251-13, que le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) « définit (...) les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional », ce qui ne lui confère ni chef de filat, ni exclusivité en la matière<sup>3</sup>. Ainsi, peut-on observer, par exemple dans le cadre de contrats entre Etat et EPCI ou PETR des formulations telles que la mise en œuvre d'« actions destinées à favoriser l'accessibilité des services et des soins, à développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique... ».

Ainsi, et dès lors qu'il n'est fait aucune référence plus précise à cette notion dans le CGCT, l'attractivité présente tout à la fois un intérêt pour tous les niveaux de collectivités (ou de groupements de collectivités) mais également un levier d'action possible, notamment au regard des principes généraux de la décentralisation. Toutes les collectivités territoriales concourent en effet, avec l'Etat, « à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social sanitaire et scientifique (...) et à l'amélioration du cadre de vie ». De même, le tourisme qui est une compétence partagée entre les collectivités territoriales, constitue l'un des piliers de l'attractivité territoriale. Enfin, la « solidarité des territoires » ou encore « le développement local » constituent des compétences nécessitant le concours de plusieurs collectivités territoriales ou groupements, dont les départements et les communes constituent respectivement des chefs de files.

Le département peut disposer d'autres fondements juridiques. Outre l'éventuelle délégation, par les communes ou leurs groupements, de l'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises, il peut participer à des « opérations d'investissement en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural », délivrer des garanties d'emprunts, ou des aides à l'équipement rural. Plus largement, l'attractivité semble présenter un intérêt pour le département, compétent pour « promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale ». L'action sociale, peu ou prou partagée par les trois niveaux de collectivités, constitue une compétence phare pour l'attractivité d'un territoire, notamment s'agissant de l'accueil de la petite enfance qui permet de maintenir et d'attirer des populations actives. Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent aussi attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé.

Ainsi, le Département, comme les autres collectivités ou groupements de collectivités dispose bel et bien de moyens d'action juridiquement fondés et d'un intérêt légitime à agir.

---

<sup>3</sup> Les orientations visées n'induisant en effet qu'un rapport de compatibilité, limité aux seuls actes des collectivités « en matière d'aide aux entreprises », auxquels ne peut pas se résumer l'attractivité.

## ➤ Exemples d'actions mises en œuvre par la collectivité en matière d'attractivité (Chapitre en partie extrait du site du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône)

Conformément aux diverses dimensions que recèle la notion d'attractivité et les leviers sous-jacents, le Département s'est fondé, pour définir sa stratégie, sur l'analyse de critères socio-économiques nombreux : population, taux d'emploi, trafic portuaire, nombre d'équipements de congrès et de parcs d'exposition, investissements en immobilier d'entreprise, taux de création d'entreprises, nombre de datacenters, nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, nombre de pépinières, incubateurs et accélérateurs, fréquentation annuelle de touristes, nombre de croisiéristes, nombre de musées, nombre de connections aéroportuaires directes à l'international, présence d'un Corps consulaire, nombre de stades sportifs, prix des transports en commun, prix moyen du m<sup>2</sup> pour l'achat d'un appartement en centres-villes, etc.

Une part significative des domaines couverts concerne très directement l'enjeu de l'emploi. L'objectif du Département est donc de soutenir le développement de la Provence en impulsant une dynamique de Grands Projets, tels que :

- Couverture numérique du territoire :
  - suivi des déploiements privés au regard des conventions passées avec les opérateurs ;
  - validation d'un Plan numérique sur les usages ;
- Croisière fluviale :
  - positionnement du Département et de Provence Tourisme en tant que pilotes du projet et validation du process ;
  - Semidep – La Ciotat Shipyards : accompagnement de la mise en œuvre du nouveau projet stratégique ;
  - expertise juridique et financière des nouveaux projets ;
- Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) :
  - engagement pour la rénovation d'infrastructures portuaires ;
  - participation à une gouvernance concertée des projets via la « Charte Métropole-Port »
  - projet numérique « Smart Port » ;
  - projet de transfert de la gare du Canet à Mourepiane
  - études pour des solutions moins polluantes du stationnement des navires ;
- Euromed : finalisation de la phase 1 ; lancement des premières opérations sur l'extension ; nouveau protocole pluriannuel d'extension à partir de 2020 ;
- Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) : dans l'attente des décisions de l'Etat, poursuite d'un soutien au projet en concertation et du financement des études ;
- Plan Mobilité : poursuite de la mise en œuvre du Plan, à mi-2019, plus de 275 M€ de subventions ont d'ores et déjà été votés pour près de 30 opérations représentant un investissement total de plus de 680 M€.
- Aéroport Marseille-Provence : présence au sein des instances et suivi de la future éventuelle privatisation.

Mais, bien au-delà de l'enjeu majeur et stratégique de la création d'emploi, les axes d'intervention du Département en matière d'attractivité s'articulent plus généralement autour du rayonnement du territoire, du développement économique, du progrès social et d'un modèle de développement urbain adapté aux espaces méditerranéens. Il s'agit de soutenir et développer les projets plus aptes à constituer les emblèmes de la ville méditerranéenne durable et les mobiliser sur la relance de l'économie par l'innovation.

Participer à la réflexion stratégique sur le positionnement du territoire pour contribuer à le valoriser auprès des cibles définies amène à construire et consolider les réseaux de partenaires économiques et institutionnels, ou à participer à la définition et la mise en œuvre d'événements à rayonnement international.

A titre d'illustration, l'initiative « *Marseille Provence Gastronomie 2019* » (ou MPG2019) a permis tout à la fois de mettre en avant les productions locales, promouvoir les circuits courts et valoriser les savoir-faire et les produits d'exception de notre territoire à travers plus de 1 000 événements festifs et gourmands mais également de faire rayonner le territoire, ses filières agricoles, d'hôtellerie-restauration et de dynamiser le secteur touristique en général.

Par ailleurs, et à l'instar des exemples réussis des marques métropolitaines de Barcelone ou encore Amsterdam, le Département a opté pour une stratégie visant à « *jouer collectif* » pour mieux valoriser ses atouts via des rapprochements entre les secteurs public et privés, entre décideurs politiques et acteurs économiques et culturels, notamment via le « [Contrat de Destination Provence](#) ».

On peut relever enfin de nombreuses autres actions emblématiques telles que les Chants de Noël organisés annuellement, le Marché des 13 desserts, le Salon annuel des Agriculteurs de Provence, le Prix de la Recherche Départementale, etc.

[Pour aller plus loin, voir [Retour sur ... - L'Institution - Le Département – Site du Département des Bouches-du-Rhône \(departement13.fr\)](#)]

## ➤ Quels leviers d'action pour le Département des Bouches-du-Rhône en faveur de l'attractivité du territoire ?

Si la collectivité se montre d'ores-et-déjà très engagée, dans le cadre de ses compétences, en faveur de l'attractivité territoriale, elle peut encore intensifier son action et son impact en définissant une stratégie d'attractivité globale et de long terme.

Cette stratégie d'attractivité s'appuierait ainsi d'une part sur les caractéristiques spécifiques du territoire, à la fois singularités et forces du Département, et d'autre part sur un projet de territoire définissant ses besoins (quels publics souhaite-t-on attirer, à court ou à long termes ?) et la façon d'y répondre.

Ce projet de territoire devra veiller, d'une part, à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel exceptionnel du territoire (paysages, ressources, biodiversité) et, d'autre part, à s'appuyer sur le concours des populations locales qui seraient les premières bénéficiaires de la réalisation de ces objectifs.

Le pilier de toute stratégie d'attractivité pour le territoire des Bouches-du-Rhône devrait être celui d'une attractivité à la fois *utile* du territoire mais également à haute valeur responsable. Il s'agit de savoir comment le territoire peut s'élever et rayonner économiquement et socialement. Il s'agit ainsi de travailler sur l'offre du territoire (mise en valeur de l'existant et activation les leviers liés à ses marges de progression) et la mise en récit de son image et de son projet pour l'avenir.

Plus concrètement et outre les Quelques marges de progression identifiées supra, il semble nécessaire de :

- Décliner des actions pragmatiques, concrètes et lisibles permettant d'optimiser l'offre, à commencer par les marges de progression les plus urgentes et importantes (transport, logement, écoles et enseignement supérieur, environnement), notamment dans l'objectif d'attirer les compétences nécessaires à la réalisation du projet de territoire (entreprises comme professionnels) ;
- Se concentrer de façon plus particulièrement intensive sur :
  - le développement de filières d'excellentes (numérique, développement durable, tourisme et activités liées à la mer, savoir-faire locaux, innovation sociale) ;
  - la mise en œuvre de grands projets structurels (ex : efforts à conduire sur l'optimisation du foncier) et événementiels (événements à résonnance mondiale).









# CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just  
13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : [conseil.de.provence@departement13.fr](mailto:conseil.de.provence@departement13.fr)

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>